

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Emissions et cotations

Valeurs françaises

COLIPAYS REUNION

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 4 189 925,25 Euros
Siège social : Zone Aéroportuaire de Gillot - 97438 Sainte-Marie
383 931 862 R.C.S. Saint-Denis,

Avis aux actionnaires**Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription
par émission d'actions ordinaires nouvelles**

Objet de l'insertion. — La présente insertion a pour objet d'informer les actionnaires de la société COLIPAYS REUNION d'une augmentation de capital, par émission d'actions ordinaires nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires et de l'admission sur le marché Euronext Access Paris des droits préférentiels de souscription ainsi que des actions nouvelles.

Catégories d'actions émises et leurs caractéristiques. — Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société, elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires.

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

La transmission des actions, quelle que soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Droits et obligations attachés aux actions. — Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et à toutes décisions des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Bilan. — Le bilan social arrêté au 31 décembre 2025 est publié en annexe.

Cadre juridique de l'augmentation de capital

Prospectus. — En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 millions d'euros.

Assemblée générale ayant autorisé l'émission. — L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2026 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions de la Société, dans les conditions fixées dans la quatrième (4ème) résolution.

Décision du Conseil d'Administration de faire usage de la délégation conférée par l'assemblée générale pour procéder à l'émission

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa réunion du 30 juin 2026, a décidé, de mettre en œuvre une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont les caractéristiques sont ici reproduites.

Caractéristiques et modalités de souscription des Actions Nouvelles

Nombre d'actions nouvelles à émettre. — Le nombre total d'actions nouvelles à émettre s'élève à 665 067 soit une augmentation de capital d'un montant brut de 1 496 400,75€.

Prix de souscription. — Le prix de souscription a été fixé à 2,25 € par Action Nouvelle, à libérer intégralement lors de la souscription.

Nature de l'opération. — L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS pour un montant brut de 1 496 400,75 € par émission de 665 067 actions nouvelles, en cas de réalisation de l'opération à 100%, à souscrire en numéraire et au prix unitaire de 2,25€.

Les propriétaires des 1 862 189 actions anciennes ou les cessionnaires des DPS attachés auxdites actions, auront sur les 665 067 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de 14 DPS pour 5 actions nouvelles.

Calendrier de l'offre

3 juillet 2026 :	Avis d'Euronext Access Paris relatif à l'ouverture de l'offre
6 juillet 2026 :	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription
7 juillet 2026 :	Ouverture de la période de négociation des DPS
9 juillet 2026 :	Ouverture de la période de souscription à l'offre
27 juillet 2026 :	Clôture de la période de négociation des DPS
29 juillet 2026 :	Clôture de la période de souscription à l'offre
3 août 2026 :	Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif d'actions nouvelles et le résultat de l'offre
3 août 2026 :	Avis d'Euronext Access Paris relatif au résultat de l'offre
5 août 2026 :	Règlement/livraison de l'offre et début des négociations des actions nouvelles

Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 3 juillet 2026, qui se verront attribuer des DPS à raison de 1 DPS par action détenue dans la Société ;
- aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 5 Actions Nouvelles pour 14 actions existantes possédées. 14 DPS permettront de souscrire 5 Actions Nouvelles au prix de 2,25 € par action. Les souscriptions à titre irréductible seront allouées intégralement pour permettre à chaque actionnaire de maintenir sa participation au capital.

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS qui ne possèderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles pourront acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Souscription à titre réductible. — Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible. Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis proportionnellement au nombre de DPS utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles. En fonction de la demande totale, le nombre d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible pourrait ne pas être alloué en totalité et faire l'objet d'une réduction.

Un avis publié par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Exercice du droit préférentiel de souscription. — Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription, soit entre le 9 juillet 2026 et le 29 juillet 2026 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les DPS devront être exercés par leurs bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Le DPS sera négociable du 7 juillet 2026 au 27 juillet 2026 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du DPS s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du DPS ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante. Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et leur valeur sera nulle.

Cotation des droits préférentiels de souscription. — A l'issue de la séance de Bourse du 3 juillet 2026, les actionnaires de COLIPAYS REUNION recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 665 067 DPS émis). Chaque actionnaire détenant 14 DPS pourra souscrire à 5 Actions Nouvelles au prix unitaire de 2,25 €.

Ils seront cotés et négociés sur Euronext Access Paris sous le code ISIN est FR0014019LA1 du 7 juillet 2026 au 27 juillet 2026 inclus. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle.

Garantie et engagements de souscription. — L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Il est cependant rappelé que l'actionnaire majoritaire de la Société, la société MAGELLAN INVEST, afin de garantir le succès de l'Augmentation de Capital, s'est engagé (i) à souscrire à titre irréductible à hauteur de sa quote-part au capital de la Société en espèces, et (ii) à souscrire à titre réductible un nombre d'Actions Nouvelles en espèces correspondant au solde de l'Augmentation de Capital, de façon à couvrir 100% de l'Augmentation de Capital.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

Jouissance. — Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront assimilables aux actions existantes de la Société. Selon le calendrier indicatif, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres le 5 août 2026.

Place et cotation. — Les Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Acces Paris, selon le calendrier indicatif, le 5 août 2026.

Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché Euronext Acces Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN est FR0014019LA1, MLCLP.

Selon le calendrier indicatif, la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles est prévue le 5 août 2026.

Le Président Directeur Général :
M. Joseph Danie LEVENEUR

Annexe.

Bilan social au 31 décembre 2025

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort et Déprec	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
Actif immobilisé	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 645 792	233 632	2 412 160	2 467 342
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	418 357	378 412	39 944	59 944
	Imm. Inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	250 000		250 000	250 000
	Constructions	806 140	585 769	220 372	244 398
	Installations tech., mat. et outillage indus.	438 224	333 415	104 808	113 840
	Autres immobilisations corporelles	1 438 627	1 249 756	188 870	258 680
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	172 177		172 177	195 927
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 950		2 950	2 950
	Total de l'actif immobilisé (III)	6 172 267	2 780 985	3 391 282	3 593 083
Actif circulant	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	1 331 356	321 901	1 009 455	892 612
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	34 868		34 868	115 268
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	698 975	121 046	577 929	607 052
	Autres créances	1 142 015	139 476	1 002 539	1 278 063
	Charges constatées d'avance	742		742	3 117
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	970 376		970 376	991 578
	Total de l'actif circulant (IV)	4 178 331	582 423	3 595 908	3 887 690
	Frais d'émission des emprunts (V)				
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	Total général de l'actif (I à VII)	10 350 598	3 363 408	6 987 190	7 480 772
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an			2 950	2 950
	(2) Dont créances à moins d'un an			1 844 681	2 114 474

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06		
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 4 189 926)	4 189 926	4 189 926
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 702 195	2 702 195
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	40 102	40 102
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	467 442	467 442
Report à nouveau	-5 652 200	-5 441 112
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-167 505	-211 088
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	1 579 959	1 747 465
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	226 546	267 024
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 296 226	2 052 515
Emprunts et dettes financières divers (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	104 700	934
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 897 939	1 958 888
Dettes fiscales et sociales	813 756	1 207 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	68 064	246 737
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)	5 407 231	5 733 308
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
Total Passif	6 987 190	7 480 772
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	5 117 080	5 506 943